

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 438f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe publie un rapport sur les langues minoritaires en Slovénie

Strasbourg, 25.06.2007 - Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a rendu public le deuxième rapport sur la situation des langues minoritaires en Slovénie.

Sur la base de ce rapport, le Comité des Ministres encourage la Slovénie à:

- définir les zones où l'allemand et le croate sont traditionnellement en usage en Slovénie et à appliquer la Charte à ces langues ;
- clarifier la question de la présence traditionnelle du bosniaque et du serbe en Slovénie ;
- continuer de mettre en oeuvre la « Stratégie pour l'éducation des Roms en République de Slovénie » ;
- améliorer l'usage du hongrois et de l'italien dans la prestation des services publics, dans les activités économiques et sociales, ainsi que dans les relations au niveau local de l'administration centrale ;
- veiller à ce que les éventuelles modifications aux frontières administratives ne constituent pas un obstacle à la protection et à la promotion de l'italien.

Ce rapport a été élaboré par un Comité d'experts indépendants qui évalue la mise en oeuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les langues régionales ou minoritaires protégées par la Charte en Slovénie sont le hongrois, l'italien et le romani.

[Texte complet du rapport](#)

[Recommandation du Comité des Ministres CM/RecChL\(2007\)5](#)

De plus amples informations sont disponibles sur le [site web de la Charte](#) ou auprès du Secrétariat de la Charte (DG1.Minlang@coe.int, tel: +33 (0)3 88 41 31 86).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.